



## **DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE SOLIDARITÉS**

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

**DGASDEF24\_16**

### **LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU MORBIHAN**

- Vu le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté du 10 avril 2006 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2003 fixant les modèles de documents prévus aux articles R.314-10, R. 314-13, R. 314-19, R. 314-20, R.314-48, R. 314-82 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu la délibération du conseil départemental du Morbihan du 22 décembre 2023 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses en application de l'article L.313-8 du code de l'action sociale et des familles, publiée le 27 décembre 2023 ;
- Vu la délibération du conseil départemental du Morbihan du 22 décembre 2023 fixant les crédits budgétaires 2024 de la politique départementale de protection de l'enfance, publiée le 27 décembre 2023 ;
- Considérant l'appel à projet portant création de 369 mesures d'aide éducative en milieu ouvert publié le 4 août 2023 ;
- Considérant la commission d'information et de sélection d'appel à projet réunie le 8 mars 2024 ;
- Considérant le classement de la commission d'information et de sélection d'appel à projet publié selon les modalités de l'article R. 313-6-2 du CASF ;
- Considérant que le projet proposé par l'ARASS répond pour partie au cahier des charges de l'appel à projet susnommé ;
- Considérant la mise en place au 1<sup>er</sup> septembre 2024 d'un tarif unique applicable à l'ensemble des opérateurs exerçant les mêmes prestations ;
- Sur proposition de Madame la directrice générale adjointe solidarités :

## **ARRÊTE**

### **Article 1**

L'arrêté du 14 septembre 2023 fixant les prix de journée de l'établissement est abrogé uniquement pour le service d'action éducative en milieu ouvert.

### **Article 2**

**Du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 août 2024**, le prix de journée de l'ARASS / foyer Le Resto à PONTIVY est fixé à :

Type de prestation	Montant du prix de journée
Action éducative en milieu ouvert	<b>11,53 €</b>

**A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024**, le prix de journée de l'ARASS / foyer Le Resto à PONTIVY est fixé à :

Type de prestation	Montant du prix de journée
Action éducative en milieu ouvert	<b>11,70 €</b>

### **Article 3**

Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale, sis rue René Viviani - 44200 Nantes, dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

### **Article 4**

Le directeur général des services départementaux et le payeur départemental sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en version dématérialisée sur le site internet du département ([www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)).

Vannes, le 21 mars 2024

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT